

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRENEES Pôle Pilotage et Ressources Service RH 4, Chemin de l'Ormeau B.P 1346 65013 TARBES CEDEX 9

TARBES, le 22 septembre 2011

TELEPHONE

: 05.62.56.67.13

TELECOPIE

: 05.62.44.60.01

Dossier suivi par Jérôme GARDENT-CUILHÉ

Objet : décompte du temps de trajet pour formation

CONFIDENTIEL

NOTE POUR:

NE PAS DIFFUSER

Mesdames et Messieurs les chefs de service

A la suite du groupe de travail du 15 février 2011 avec les organisations syndicales, concernant les modalités de prise en compte dans le temps de travail des déplacements inhérents à la participation des agents à des actions de formation professionnelle, et de la réunion du comité technique paritaire du 9 juin dernier au cours de laquelle ce même sujet a été abordé, M. DUCAMP, Directeur des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées, a décidé de prendre les mesures de compensation suivantes à compter de ce jour :

- 1. Pour les stages d'une journée se déroulant sur les villes de TOULOUSE, AUCH, BORDEAUX et MONTPELLIER, les agents concernés, qu'il s'agisse de stagiaires ou de formateurs et quelque soit le module horaire choisi, auront leur compte individuel AGORA (badgeuse) crédité de l'amplitude maximale de 10 heures.
- 2. Pour les formations se déroulant sur plusieurs jours dans ces mêmes villes ainsi que sur des lieux de stage éloignés du département, comme PARIS, LYON, NOISIEL, NOISY, NEVERS, ..., les agents concernés, qu'il s'agisse de stagiaires ou de formateurs et quelque soit le module horaire choisi, auront leur compte individuel AGORA (badgeuse) crédité de l'amplitude maximale de 10 heures sur la première journée uniquement.
- 3. S'agissant des départs le dimanche ou les jours fériés (déplacements à NEVERS et PARIS notamment), possibilité au cas par cas de compenser à hauteur d'une demi-journée (pour les départs l'après-midi) ou d'une journée (si départ le matin) à condition que la durée du trajet le justifie.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

Louis DUCAMP

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT